

Motion relative à la création de 18 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

Le projet de création de réserves de substitution porté par la coopérative de l'eau impacte plusieurs communes de l'agglomération niortaise. Des réserves sont prévues sur le territoire de la CAN pour une capacité utile de stockage de l'ordre de 4 800 000 m³ et ce, sur une emprise foncière d'environ 100 hectares.

À l'heure où notre agglomération œuvre à construire son SCoT et son PLUiD, et à définir de cette manière les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire intercommunal, alors que nous avons intégré la compétence obligatoire GEMAPI par laquelle nous sommes par exemple contraints à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques et de nos zones humides, il est primordial de mesurer précisément les impacts de ce projet. Si nous tous, sommes conscients des difficultés et de la grave crise que traverse actuellement le monde agricole, qui doit évidemment pouvoir disposer d'une partie de la ressource en eau pour pérenniser les exploitations (production fourragère, alimentation des troupeaux...), nous avons collectivement une responsabilité essentielle à préserver d'une part une eau de qualité, d'autre part à veiller à assurer la ressource prioritaire liée à la consommation humaine. Par là-même, nous ne pouvons ignorer que depuis plusieurs années, sur le bassin de la Sèvre Niortaise, l'état qualitatif des nappes et des cours d'eau n'est pas bon (présence importante de nitrates et de pesticides).

La situation quantitative de la ressource est aussi souvent mise à mal et les effets très probables du réchauffement climatique ne sont pas de nature à améliorer les choses. Au cours de ces dernières années, les porteurs de ce projet ont régulièrement affirmé que le fort déficit de la pluviométrie automnale et hivernale (entraînant de régulières et fréquentes restrictions ou interdictions de pompage dans les nappes) relevait d'une situation exceptionnelle qui ne pouvait se produire qu'une année par décennie. Les saisons passent et nous ne pouvons que constater l'affaiblissement de la ressource.

Aujourd'hui, plus personne n'ose remettre en cause les prévisions des experts du GIEC, lesquelles ne militent aucunement en faveur de cette hypothèse très optimiste. Si de prime abord, il peut paraître d'une logique imparable de prélever l'eau lorsqu'elle est abondante pour la restituer au milieu lorsqu'elle se fait plus rare, force est de constater que la ressource hivernale disponible risque d'être souvent très insuffisante, ce qui ne peut aucunement conforter le modèle économique proposé, et risque finalement de mettre en difficulté le monde agricole lui-même.

Ce projet pose beaucoup de questions et interpelle bon nombre de nos concitoyens.

Outre les sujétions relatives à la disponibilité de la ressource elle-même, se pose la question de son partage entre agriculteurs et du financement sur fonds publics de ces réserves. En effet, ces projets ne concernent qu'une faible partie des exploitations (environ

10%) et n'apporte aucune garantie certaine quant aux possibilités d'accès futurs à la ressource pour d'éventuels nouveaux irrigants.

Son financement public, principalement par les contributions des usagers des services d'adduction d'eau potable, pose question tant les besoins en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'investissements en matière d'assainissement demeurent importants. En outre, il ne peut s'entendre qu'un tel financement public ne s'accompagne pas d'une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau et particulièrement les usagers de l'eau potable.

Enfin, l'impact des réserves sur le paysage est loin d'être faible ou modéré. Le traitement paysager a été souvent traité à minima et ne tient aucunement compte des spécificités paysagères locales.

La question n'est pas de combattre de manière dogmatique un projet dont la dimension coopérative mérite quand même d'être mise en avant mais de l'enrichir, de le réorienter dans une perspective d'avenir, d'une part en s'appuyant sur des données actualisées, d'autre part en tenant compte de l'évolution des pratiques agricoles, des différents usages de l'eau et de l'évolution du climat.

Sur la base des volumes de prélèvements envisagés, le modèle actuel proposé est insoutenable. Sans remettre en cause les besoins de l'agriculture, il est urgent de rendre celle-ci moins consommatrice.

Un nouveau projet est souhaitable et possible, il devra également tenir compte de la demande en eau toujours plus importante, du fait de l'évolution démographique et des besoins croissants de l'industrie et de l'agriculture.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la commune de St Rémy émet des réserves circonstanciées sur l'ensemble des projets défendus par la Coopérative de l'eau et invite l'ensemble des acteurs concernés à coconstruire un projet de territoire vertueux, responsable, et acceptable par tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (14 pour et 1 contre) :

- de voter le soutien à la motion dénonçant la création des bassines.